

## **MODALITES D'ACCUEIL**

### **ESPACE JEUNESSE MAURIENNE GALIBIER**

#### **1- MODALITES D'ACCUEIL** (à partir du lundi 7 septembre)

##### **a) Horaires d'ouverture de l'Espace Jeunesse, hors vacances scolaires**

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h à 18h15.
- Mercredi de 12h à 18h15.
- Vendredi de 18h30 à 22h, selon programmation de soirées.

##### **b) Prise de température**

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les accueils collectifs.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas laisser leurs enfants se présenter à l'accueil en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant de manière régulière. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil.

A l'arrivée et au départ du jeune, l'équipe d'animation sera amené à prendre la température avec un thermomètre sans contact. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), le jeune ne pourra être accueilli.

##### **b) Désinfection/Lavage des mains**

A l'entrée et à la sortie de l'Espace Jeunesse désinfection avec du gel hydro-alcoolique.

Lavage des mains avant d'aller aux toilettes et après y être allé, ainsi qu'après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué

##### **c) Utilisation de l'Espace Jeunesse**

Les responsables légaux ne sont autorisés à rentrer dans les locaux, que si ces derniers sont munis d'un masque.

Afin de fluidifier la circulation et de faire en sorte que les jeunes se croisent le moins possible, l'entrée s'effectuera du côté de la place du marché et la sortie côté rue Général Férié.

Les différents espaces sont également limités à :

- Couloir/Accueil : 2 personnes
- Cuisine/Salle d'Animation : 4 personnes
- Coin cosy/informatique : 5 personnes
- Bureau : 3 personnes

## **2. NETTOYAGE ET DÉSINFECTIONS DES LOCAUX ET MATÉRIELS**

L'entretien des locaux est effectué avec une plus grande fréquence. L'aération des salles se fera de façon régulière.

L'équipe d'animation sensibilisera les jeunes à la procédure. Ces derniers participeront à la désinfection pendant les temps d'accueil.

Protocole sanitaire / Fréquence

- Nettoyage et désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Désinfection au minimum une fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés : Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, etc.
- Désinfection des sanitaires à chaque passage : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc.
- Le matériel pédagogique et les objets manipulés par les jeunes ou les encadrants seront systématiquement désinfectés ou isolés 24H avant réutilisation

Il sera demandé aux jeunes, une fois dans la structure, de respecter les règles de distanciation d'un mètre.

## **3-RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES**

Nous demandons à l'ensemble des parents de rappeler aux jeunes la nécessité du respect des gestes barrières. Ces gestes seront rappelés à l'ensemble des jeunes dès leur arrivée et plusieurs fois dans la journée.

Pour rappel :

Le maintien de la distanciation physique.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Ne pas serrer la main ou s'embrasser pour se saluer

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

## Le port du masque

En sortie en fonction des conditions d'accès au lieu.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants

Le jeune de plus de onze ans se présentant à l'espace jeune non équipé de masque ne pourra pas être accueilli.



Les salles d'animation étant non climatisées, un espace extérieur "sans masque" sera délimité afin d'ôter leur masque, ceci afin de ne pas souffrir de la chaleur.

## Cas suspects ou avérés d'un cas de COVID -19

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par l'équipe d'animation doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un jeune, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.

En cas de symptômes, les parents du jeune sont avertis et doivent venir le chercher.

Le jeune ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.